

D.E.S.J.E.P.S.– Mention Tennis Par la voie des unités capitalisables

🔗 **Cette formation vise à obtenir le :**

Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse et Sports Spécialité "Performance Sportive" Mention TENNIS

L'enseignant professionnel de tennis, titulaire d'un DES JEPS mention « tennis » est appelé « Professeur de Tennis ». Dans l'exercice de ses missions, il conçoit, pilote et/ou met en œuvre (seul ou en équipe) :

- Des projets stratégiques, de politique sportive, éducative et de développement.
- Des actions d'entraînement et d'optimisation de la performance,
- Des projets de formation d'enseignants
- L'encadrement du tennis en toute sécurité

🔗 **Type d'emploi :**

Le DES JEPS mention « Tennis » permet d'accéder aux emplois suivants :

- | | |
|---|--|
| Entraîneur de club auprès de jeunes espoirs susceptibles d'intégrer les Pôles France. | Responsable de centre de formation. |
| Entraîneur Fédéral de Ligue. | Conseiller Sportif Territorial. |
| Entraîneur National ou de Haut Niveau. | Conseiller Technique Régional. |
| Directeur Technique de structure | Il constitue également une voie d'accès au concours du professorat de sport. |
| Directeur Sportif. | |
| Formateur d'enseignants de tennis. | |

🔗 **Conditions d'accès à la formation :**

- ➔ Etre titulaire du DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif", mention "tennis"
- Ou
- ➔ Etre titulaire du BEES 1^{er} degré option "tennis" (joindre une photocopie du diplôme)
- Ou
- ➔ Être capable de justifier d'un niveau de jeu équivalent à 15
- Et ➔ Être capable de justifier d'une expérience d'enseignement du tennis d'au moins cinq cents heures

Il faut également que le candidat:

- ➔ Puisse renseigner la fiche normalisée
 - ➔ Soit âgé(e) de 18 ans le jour des tests de sélection
 - ➔ Fournisse une copie d'attestation de formation aux premiers secours (PSC1).
 - ➔ Fournisse un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis datant de moins de trois mois.
- Pour les français de moins de 25 ans :
- ➔ Joindre une copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

🔗 **Contenu de la formation :**

La formation d'une durée de 1200 heures en parcours complet, est proposée sur une période **d'1 an**. Elle se déroule en alternance 700h en centre de formation, 500 heures minimum en activité dans une structure d'accueil sous la responsabilité d'un tuteur diplômé DESJEPS mention Tennis ou BEES 2^{ème} degré. Découpage par module :

Module1 : 122,5 h <i>Formation en centre et en structure(s)</i> <i>Construire une stratégie</i>	Module2 : 91 h <i>Formation en centre et en structure(s)</i> <i>Gérer les moyens humains et financiers</i>	Module3 : 451,5 h <i>Formation en centre et en structure(s)</i> <i>Diriger un système d'entraînement</i>	Module 4 : 35h <i>Formation en centre</i> <i>Encadrer le tennis en sécurité</i>	} 700 heures de formation en centre
<i>Formation en alternance en structure sous la responsabilité d'un tuteur</i>				} 500 heures minimum en activité dans une structure d'accueil

↳ Lieux de la formation :

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique. Autrement dit, la formation se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

Lieu principal au choix du candidat : Le Centre de Ligue à **La Grande Motte** ou à **Balma**

Lieux annexes : Les centres départementaux, les structures d'accueil en fonction des inscriptions des candidats.

↳ Modalités de la formation :

La formation aura lieu les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Certains WE et jours de vacances scolaires. Elle intègre les heures de formation planifiées comprenant les temps d'évaluation et les actions complémentaires avec l'équipe technique régionale ou les conseillers en développement de la ligue. Tout candidat doit avoir une structure d'accueil dans laquelle il évolue sous contrat salarié ou en coopération libérale pendant la totalité de la durée de formation. L'organisme de formation lui propose un tuteur s'il n'en existe pas déjà un dans la structure. Le tuteur doit être titulaire d'un BEES 2^{ème} degré tennis, ou un DES JEPS mention tennis.

↳ Calendrier de la formation :

Durée Formation	Dépôt dossier Inscription avant le	Epreuves de sélection Balma	Epreuves de sélection Grande Motte	Positionnement	Début de la Formation	Fin de la Formation	Effectif par centre	Durée en Centre	Durée en Structure	Durée totale
1 an	5 juin 2019	4 juin 2020	5 juin 2020	Juillet 2020	3 Septembre 2020	29 août 2021	12 (max)	700 H	500 H	1200 H

↳ Modalités d'évaluation et de certification :

L'évaluation certificative est organisée pour délivrer une ou plusieurs unités capitalisables (UC), elle peut être composée de plusieurs épreuves. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage est prévue.

Des évaluations formatives tout au long de la formation sont organisées pour aider le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné.

↳ Les épreuves de sélection :

Dates : Jeudi 4 juin à Balma 2020 et vendredi 5 juin 2020 à la Grande Motte.

↳ Tests de sélection

Test n°1 : Epreuve orale - Durée : 20 minutes

Présentation du parcours du candidat, de son expérience, de la pertinence et de la faisabilité de son projet (vérification des conditions d'efficacité de l'alternance : volume d'activité dans la structure, missions, gestion du temps et des déplacements, articulation avec la formation en centre...).

Cette présentation est suivie d'un entretien.

Test n°2 : Epreuve orale - Durée : 20 minutes.

Présentation d'un rapport (Document support de 3 pages maximum) relatif à l'analyse du fonctionnement de votre club ou de votre structure de pratique de tennis. Cette présentation est suivie d'un entretien.

Test n°3 : Epreuve pédagogique - Durée : 45 minutes de séquence d'entraînement + 15 minutes d'entretien.

Séance d'entraînement individuel pour un joueur adulte en 2^{ème} série ou jeune en 3^{ème} série.

Test n°4 : Epreuve écrite - Durée 2h.

A partir de l'observation d'un document vidéo constitué de séquences de jeu projetées en boucle, chaque candidat rédige une analyse portant sur un ou plusieurs des domaines suivants : tactique, technique, physique et mental.

↳ Coût de la formation :

Participation aux frais de dossier (tests de sélection) : 60€

Frais pédagogiques (formation DES JEPS Tennis) : UC1 : 1592,5€ UC2 : 1183€ UC3 : 5869,5€ UC4 : 455€

Les titulaires du D.E ou du B.E ont l'UC4 par équivalence.

Pour s'informer sur la formation et le financement :

Responsable de la formation : Frédéric FORTE

06 03 00 11 30

frederic.forte@fft.fr

Pour s'inscrire :

A partir du 31 mars sur le site :